

AVIS D'ACQUISITION PAR PRÉEMPTION SAFER SIMPLE

Publication effectuée en application de l'article R 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
relatif à la publication des préemptions

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur informe qu'elle a exercé son droit de préemption sur les biens dont la référence est précisée ci-après.

Un nouvel avis sera publié ultérieurement en vue de recueillir les candidatures à l'attribution desdits biens.

Commune de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT (06) – Surface sur la commune : 2 ha 77 a 95 ca
'0033 BD GENERAL DE GAULLE' : AE - 0200 ; '0045 BD GENERAL DE GAULLE' : AE - 0211

PRIX : 5 249 600,00 € (CINQ MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS)

Cette préemption a été exercée en vue d'atteindre les objectifs suivants (article L 143-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime) :

- 8° La protection de l'environnement, principalement par la mise en oeuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du présent code ou du code de l'environnement

Et pour les motifs particuliers suivants :

Le bien vendu d'une superficie de 2 ha 77 a 95 ca est situé sur la commune de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT en zone Naturelle (Nlr) du Plan Local d'Urbanisme métropolitain. Il est considéré comme territoire à protéger classé en Espace Remarquable partie terrestre dans la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes approuvée par décret du 2 décembre 2003. Situés sur le littoral de la presqu'île, les parcelles sont dans la zone de réservoir de biodiversité secteur « Basse Provence Calcaire » du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2. Une partie des biens notifiés a été repéré comme présentant une zone humide potentielle dans le cadre du Plan de Gestion Stratégique des zones humides de la Métropole Nice Côte d'Azur et des espèces protégées ont été recensées. Les biens sont également situés dans plusieurs périmètres de sites classés ou inscrits au titre du code de l'environnement et dont la législation vise à assurer leur préservation. Il s'agit de terres en friches sur lesquelles sont édifiées des ruines, une construction en état d'inachèvement et d'abandon total, un local contenant une pompe de relevage pour les eaux usées de la commune, un poste transformateur. L'intervention de la SAFER, dans le cadre de la mise en oeuvre de son droit de préemption environnemental, permettra d'assurer l'entretien et la protection de ces surfaces à fort enjeu environnemental et paysager par la mise en oeuvre de pratiques agricoles adaptées. D'ores et déjà, la Commune de Saint Jean Cap et le Conservatoire du Littoral ont manifesté conjointement leur intérêt pour la maîtrise de ces surfaces et leur renaturation notamment par une mise en exploitation des oliviers existants, la plantation de bigaradiers dans le cadre d'un projet porté au niveau communal et par l'implantation d'une activité apicole. La publicité légale d'appel à candidatures pourra par ailleurs révéler d'autres projets de mise en valeur, dont celui de l'acquéreur initial, qui seront soumis à l'examen et à l'arbitrage des instances de décision de la SAFER.

A ST JEAN CAP FERRAT....., le.....

Visa du Maire et cachet valant attestation de dépôt
pendant le délai légal de 15 jours



Le Maire

Jean-François DIETERICH

Posté par la SAFER

le

- 8 JUIL. 2024

*Certificat affiché
à la porte de la mairie
le 11/07/24*

APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, **d'attribuer** par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : **AP 06 24 0108 01** Libre {Avec bâtiments}

Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat – Surface : 2 ha 77 a 95 ca

0033 Bd General De Gaulle - AE0200 ; 0045 Bd General De Gaulle - AE0211 ;

Urbanisme : Naturel (PLU)

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **28/07/2024** par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :

Service Départemental : Alpes-Maritimes
NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5ème Etage
64 - 68 Av. Valéry Giscard d'Estaing
CS 93254
06205 NICE 3
Tel : 04 88 78 00 06

où des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur le site <https://geo-paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html> →



A St Jean Cap Ferrat, le
Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)



Le Maire

Jean-François DIEYERICH

*Certifié affiché à la porte de
la mairie le 22/07/2024*